

# **Quelques considérations sur la situation du français au Québec**

**par Jean Dorion**

**Mémoire présenté à la Commission des États  
généraux sur la situation et l'avenir de la  
langue française au Québec**

**Octobre 2000**

## **L' AUTEUR**

Jean Dorion, sociologue, a été bibliothécaire à l'Université de Montréal puis attaché politique du ministre de l'Immigration Jacques Couture et du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration Gérald Godin. Il fut aussi attaché politique puis directeur du cabinet de M. Godin quand ce dernier se vit confier le dossier de la Charte de la langue française. On le retrouve par la suite agent de liaison avec les communautés culturelles au MCCI, puis président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et finalement, d'octobre 1994 à août 2000, délégué général du Québec à Tokyo. Depuis son retour au Québec, il a choisi de consacrer pour l'instant le gros de ses énergies à sa famille, dont les deux aînés fréquentent les classes d'accueil de la CSDM. Son affectation à Tokyo mise à part, il a vécu toute sa vie dans des quartiers multi-ethniques de Montréal et ses liens personnels avec le milieu immigrant sont nombreux et dans certains cas très étroits. Jean Dorion a fait le tour du monde et parle plusieurs langues.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je veux d'abord féliciter le Gouvernement d'avoir constitué votre Commission, et je me permettrai d'ajouter qu'il en était plus que temps.

Je suis sûr que vous recevrez des mémoires couvrant l'ensemble du dossier de la langue française au Québec, en particulier de la part de certains grands organismes nationaux. Aussi vais-je me limiter dans le présent texte, dont l'ambition est plus modeste, à des considérations sur certains sujets qui sont moins susceptibles d'être abordés par d'autres. Ces considérations concernent d'une façon ou de l'autre l'immigration, car je crois que c'est dans ce milieu que réside la clé de l'avenir linguistique du Québec.

Les sujets sont divers, il ne faut pas chercher de fil conducteur de l'un à l'autre sauf la passion de l'auteur pour la cause du français au Québec.

Au printemps dernier, un sondage Léger et Léger publié dans *Le Devoir* (27 avril 2000) faisait ressortir que plus de deux francophones sur trois estiment que la langue française est en danger ou en recul au Québec. Fait intéressant, les francophones plus jeunes se révélaient un peu plus enclins à partager ce sentiment que leurs aînés. Contrairement donc à ce qu'on soutient parfois, l'inquiétude pour l'avenir du français n'est pas que le fait de quelques vieilles barbes attardées dans les années soixante et qui n'auraient pas suivi le progrès considérable qu'a connu le français depuis cette époque.

### **UN PROGRÈS TROMPEUR**

Dans le présent débat sur la situation et l'avenir du français au Québec deux grandes tendances se dégagent chez les francophones : celle des inquiets et celle des satisfaits. Je n'ai pas l'intention de reprendre ici tous les arguments des uns et des autres; vous les lisez et les entendez comme moi dans les médias et d'autres participants à ces États généraux vont les reprendre. Ce qui me frappe cependant dans l'argumentation des satisfaits, à quelques exceptions près, c'est l'absence de toute analyse : c'est le propre de la satisfaction que de ne pas se poser beaucoup de questions et nos satisfaits s'en tiennent généralement à étaler le palmarès des progrès enregistrés par le français au Québec par rapport à sa situation dans les années cinquante et soixante; ce qui n'est pas dit, mais sous-entendu, c'est que ce qui a progressé va continuer à progresser, ou du moins ne régressera pas. Certains néophytes à la Bourse ne raisonnent pas autrement : ils achètent les actions sur le seul critère de ce que leur valeur a beaucoup augmenté dans le passé sans trop chercher à savoir pourquoi elle l'a fait et si les facteurs qui ont provoqué cette augmentation sont susceptibles de continuer à agir. C'est la recette idéale pour se faire laver.

Les satisfaits ne s'en rendent pas compte mais leur argumentation passe totalement à côté de la question. Cette question, en effet, elle n'est pas de savoir si le français a progressé au cours des dernières décennies, ce que bien peu de gens contestent, mais s'il continuera à le faire dans la décennie actuelle et les suivantes, dont les paramètres démographiques, économiques et technologiques sont complètement différents.

**Dans l'ordre démographique**, les années soixante et soixante-dix, en particulier, ont vu arriver sur le marché du travail et de la consommation d'énormes cohortes de *baby boomers* francophones, car le Québec catholique des années quarante et cinquante avait connu une fécondité exceptionnelle. Cette dernière est maintenant l'une des plus faibles au monde. La jeunesse des régions s'est également déversée sur Montréal; cette source est maintenant presque tarie. Environ deux cent mille anglophones, qui se sentaient moins à l'aise dans le Québec d'après Maurice Duplessis, nous ont quittés dans les années 60, 70 et 80, contribuant à la francisation par défaut; cet exode est chose du passé.

**Dans l'ordre économique**, les francophones ont vécu durant les dernières décennies une ascension sociale dont on les avait privés ou dont ils s'étaient privés (la formulation varie avec les auteurs); cette mobilité ascendante a joué fortement en faveur du français, mais elle ne peut pas se poursuivre indéfiniment. D'autre part, **la propriété** francophone des entreprises aura été, avec la législation linguistique, le facteur le plus déterminant de la francisation de la langue de travail. Des années soixante aux années quatre-vingt, l'appropriation de l'économie québécoise par des entreprises francophones s'est développée de façon fulgurante, pour ensuite s'effriter

rapidement avec l'internationalisation de notre économie; qu'on pense aux grandes chaînes d'alimentation où nous n'étions rien en 1960, où nous étions tout en 1990 et où nous ne sommes presque rien en 2000. Depuis dix ans, la saga a rebours ne relâche pas, sous des titres comme « Fusions et acquisitions : le raz de marée se poursuit » (Les Affaires, Guide, éd. 1999, p.6). On dirait que tout le monde y passe, de Softimage jusqu'à Urgel Bourgie! Les seuls à survivre à la main-mise américaine ou anglo-canadienne y parviennent en s'étendant à l'étranger, et donc en s'anglicisant.

Enfin, faut-il parler de l'hégémonie de l'anglais dans une technologie toujours plus présente dans nos vies, de la perte de prestige de la France d'aujourd'hui et de sa langue dans le monde, par rapport à ce qu'il en était au temps du général De Gaulle, ou de l'évincement du français dans des pays qui, Proche-Orient ou Indochine, étaient jusqu'à récemment pour nous des sources d'immigration francophone?

Certains diront que notre politique linguistique n'a pas à tenir compte de tout cela car nous n'y pouvons rien. Bizarre raisonnement : si nous n'y pouvons rien, c'est bien une raison de plus pour en tenir compte.

C'est ce contexte, à mon avis, et l'absence de réaction gouvernementale adéquate, qui explique les ratés récents de la francisation : l'anglais s'impose au Québec de façon si impérieuse que, pour la première fois, ce sont des francophones qui contestent en Cour une loi qui les empêche de faire éduquer leurs enfants en anglais ou qui pourrait les obliger, du moins l'ont-ils cru, à utiliser au travail des logiciels français. Quant aux jeunes allophones, la part de ceux d'entre eux qui, après le secondaire français obligatoire, passent au cégep anglais, ne cesse d'augmenter. D'après les dernières données disponibles, elle est passée de 27,1% en 1990 à 41,9% en 1998 (source : La

situation linguistique dans le secteur de l'éducation, MEQ, no 10, mars 1999, p.6). Ces jeunes allophones semblent partager de moins en moins l'optimisme qu'on retrouve dans certaines pages éditoriales quant à l'avenir radieux du français au Québec.

### **L'ÉCOLE FRANÇAISE NE SUFFIT PAS**

On a longtemps pensé - je l'ai moi-même déjà cru - que la préférence d'une grande partie des immigrants adultes pour l'anglais n'était pas un problème très important et que ce qui comptait, c'était la scolarisation en français de leurs enfants. Pour comprendre pourquoi, vingt-trois ans après l'adoption de la Loi 101, cette scolarisation en français de la grande majorité des enfants d'immigrants n'a pas été et ne sera pas, à elle seule, la solution magique qu'on attendait au problème linguistique québécois, il faut commencer par prendre ses distances d'un postulat hérité de l'analyse démographique des années cinquante et soixante. Dans sa forme populaire, ce postulat s'énonce ainsi : «Les enfants, c'est l'avenir». Or, cela est devenu beaucoup moins vrai qu'autrefois. Je m'explique :

Jusque dans les années cinquante et même soixante, la part numérique des enfants et des adolescents dans l'ensemble de la population était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et la longévité moyenne des adultes plus basse. On assistait donc, à mesure que les jeunes atteignaient l'âge adulte, à une supplantation numérique rapide des générations plus anciennes par les suivantes; la rapidité de ce dernier processus, beaucoup plus forte alors que ce n'est le cas aujourd'hui, constitue l'une des explications principales des mutations vertigineuses, de tous ordres, qu'a connues la société québécoise des années soixante et soixante-dix.

De nos jours, les jeunes d'âge scolaire et pré-scolaire constituent, dans la population totale, une fraction beaucoup plus faible qu'à cette époque. Cela vaut pour les Québécois de souche comme pour les immigrants (les démographes vous diront que la fertilité des couples en provenance de pays à forte natalité se rapproche beaucoup, après leur immigration sur notre continent, de celle des Nord-américains). À court ou moyen terme donc, l'avenir du Québec, y compris son avenir linguistique, sera fait principalement non pas par des personnes qui sont aujourd'hui des enfants, mais par des gens qui sont déjà des adultes, qu'ils vivent ici ou ailleurs.

À titre d'illustration, prenons un immigrant et une immigrante dans la vingtaine qui, à leur arrivée au Québec, optent pour l'anglais comme seule ou principale langue de travail, de consommation et de culture. Supposons par ailleurs qu'ils font un enfant que l'école québécoise francisera. Si les parents vivent encore cinquante ans, leur orientation linguistique aura, durant cette période, toutes autres choses restant égales par ailleurs, deux fois plus de poids dans la société, du seul fait qu'ils sont deux, que celle de leur unique enfant. Bien sûr, s'ils en ont deux, les choses iront mieux pour le français. Mais elles iront bien plus mal s'ils n'en ont aucun!

La prétention que le choix linguistique de l'immigrant adulte importe peu, et que la fréquentation par ses enfants de l'école française garantit à elle seule l'avenir du français au Québec, est donc fausse, du moins à court et à moyen terme. Quant au long terme, allez donc savoir. Cinquante ans, c'est bien long!

Il faut donc agir aussi sur l'immigration adulte, et s'assurer qu'elle sera orientée vers le français. Cette action doit être poursuivie au niveau de la sélection comme au niveau de la vie de l'immigrant au Québec même.

La question de la sélection des immigrants est complexe. Il y a des considérations éthiques : bien peu d'entre nous, heureusement, préconiseraient qu'on refoule un requérant du droit d'asile dont la vie est menacée dans son pays, en alléguant qu'il ne parle pas le français. Il y a aussi des considérations économiques. C'est pourquoi je ne suis pas sûr qu'on pourrait faire énormément plus que maintenant du côté de la sélection (ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, qu'il faille relâcher nos exigences actuelles à cet égard).

### **RENDRE LE FRANÇAIS INCONTURNABLE**

C'est donc au niveau de la vie de l'immigrant au Québec qu'il faudrait également agir **en rendant le français incontournable**, puisque c'est la dualité linguistique actuelle, et le libre choix qu'elle permet, qui incite tant d'immigrants à faire de l'anglais la langue de leur vie au Québec. On finit toujours par préférer ce dont on a besoin : l'anglais est incontournable en Amérique; tant que le français ne le sera pas au Québec, une part énorme de nos immigrants, même sachant le français, préférera utiliser autant que possible l'anglais.

Les dispositions de la Loi 101 concernant l'éducation étaient essentielles pour assurer la présence du français dans le milieu immigrant à Montréal, mais elles n'ont pas suffi à assurer sa prédominance sur l'anglais dans ce même milieu. Toute personne qui vit en contact avec différents secteurs du milieu immigrant

à Montréal pourra y constater une grande variété d'attitudes et de comportements, souvent contradictoires, en ce qui concerne le français et l'anglais. Mais la tendance dominante chez une grande partie des allophones est de juger le français utile ( c'est déjà un progrès) mais l'anglais indispensable. On ne peut guère s'en étonner quand on constate qu'un certain nombre de francophones ne sont pas loin d'en penser autant. Est-il enfin nécessaire de préciser que ces constatations n'impliquent aucun jugement moral sur le comportement des uns et des autres? Les immigrants, en particulier, ont bien d'autres chats à fouetter que de s'occuper de nos inquiétudes linguistiques : c'est à la société d'accueil de leur signifier ses attentes en cette matière, mais notre message est pour le moins ambigu.

Parmi les facteurs qui font que le français n'est pas perçu comme indispensable, l'un des plus importants est la disponibilité quasi-universelle des services publics en anglais. Le bilinguisme institutionnel au Québec est un héritage de la défaite de 1760. Il constitue un facteur de division sociale et un énorme gaspillage de ressources; il est la source principale de nos problèmes linguistiques et l'on peut certainement dire que s'il ne nous avait pas été imposé, nous ne serions pas ici à débattre de la situation et de l'avenir du français. On ne trouve pas de commission comme la vôtre au Mexique, en Ontario ou dans n'importe quel autre pays des trois Amériques.

L'article 16 du texte original de la Loi 101 prescrivait l'unilinguisme français dans les communications écrites de l'Administration avec les personnes morales établies au Québec, c'est à dire, par exemple, les entreprises, les associations etc.

Cette disposition a eu des effets considérables sur la langue de travail au Québec; les communications avec le gouvernement sont en effet très

nombreuses dans n'importe quelle entreprise, qu'elles concernent l'enregistrement, les permis, la fiscalité, les relations de travail, la sécurité, l'hygiène, les subventions et que sais-je encore. Pour gérer toute cette correspondance en français, l'entrepreneur anglophone ou allophone devait engager des gens qui parlent cette langue ou il devait l'apprendre lui-même et la faire apprendre à ses employés.

Les organismes non-économiques ont également été influencés par cet article 16. Au milieu des années quatre-vingt, agent de liaison avec les communautés indienne, pakistanaise et tamoule de Montréal, des milieux presque exclusivement anglophones, j'ai pu constater que certains des dirigeants de leurs associations devaient en partie leur élection à leur connaissance du français, devenue essentielle pour traiter avec le Gouvernement du Québec. Cette situation a engendré un début de prestige pour notre langue dans ces communautés.

Malheureusement, en 1993, la Loi 86 du ministre Claude Ryan est venu abolir cette obligation faite aux fonctionnaires de ne communiquer qu'en français avec les personnes morales. On pouvait dorénavant accompagner les communications en français d'une version anglaise. Cela a dû faire beaucoup de papier en français dans les poubelles des compagnies et des organismes.

**Le gouvernement devrait rétablir l'article 16 dans sa forme originale. Il devrait également ne dispenser qu'en français la plupart des services aux personnes physiques, tout en tenant compte de certaines considérations humanitaires (malades, personnes âgées, réfugiés) comme on le fait dans tous les pays civilisés.** Dans ces conditions, qui assureraient l'incontournabilité du français pour quiconque vit au Québec, les dispositions

prévues en 1977 concernant l'accès à l'enseignement en anglais pour la communauté anglophone historique du Québec pourraient être maintenues.

### **LES SYMBOLES**

Enfin, s'il est un domaine où les symboles sont importants, c'est bien celui de la langue. Le préambule de la Charte de la langue française proclame la volonté de l'Assemblée nationale de faire du français la langue de l'État. Mais il faut bien constater les incohérences du Gouvernement lui-même face à la poursuite de cet objectif. Quand un ministre, dans l'exercice de ses fonctions et s'adressant à un auditoire essentiellement québécois, croit nécessaire de prononcer un discours bilingue, comme cela se produit de temps en temps, il rend vide de sens cette proclamation et transmet un message pour le moins confus aux fonctionnaires comme aux Québécois et Québécoises de toutes origines. Il faut espérer que les membres concernés du Cabinet finiront par s'en rendre compte.

### **LE TRIBALISME**

Mais la loi n'est pas tout. Je rencontrais récemment un jeune couple d'origine vietnamienne, scolarisé principalement au Québec et maîtrisant le français québécois sans la moindre trace d'accent étranger. Ces deux jeunes gens me confièrent leur agacement du fait que la plupart des Québécois qui ne les connaissent pas s'adressent à eux spontanément en anglais. «Pire encore, me dit le garçon c'est en vain, dans certains cas, que nous leur répondons en français : ils persistent à poursuivre la conversation en anglais»

Il y a longtemps que j'entends parler ou que je suis témoin d'incidents du genre : je me rappelle une amie d'origine orientale qui, dans une situation semblable, il y a une quinzaine d'années, avait lancé à son interlocuteur : «Monsieur, je vous parle en français, pourquoi me répondez-vous en anglais? Est-ce que mon français est incompréhensible?» Je suis devenu d'autant plus sensible à ce problème que les membres de ma propre famille l'affrontent eux-même régulièrement. Le message qu'implique cet usage de l'anglais avec des personnes qui ne demandent qu'à parler français semble être le suivant : «Vous n'êtes pas de notre tribu et n'essayez pas de nous faire croire le contraire»

Le nationalisme québécois contemporain, qui a toujours fait de l'intégration des immigrants l'un de ses objectifs, me semble hors de cause ici et j'ai même cru remarquer une certaine corrélation entre cet usage aberrant de l'anglais et les convictions fédéralistes de ses auteurs. Se peut-il qu'on ait ici affaire à une survivance, chez certains de nos concitoyens, du réflexe tribal «canadien-français», le même qui nous faisait naguère voter en bloc pour Laurier, Saint-Laurent et même Trudeau, au début du moins de sa carrière, pour le seul fait que ces personnages portaient des noms français?

Voilà un domaine où la loi ne peut pas grand chose. Mais une campagne d'éducation pourrait sans doute aider. J'ai donc tenu à vous faire part du problème car l'obstacle qu'il dresse sur la route vers un Québec plus uni n'est pas moins important que d'autres.

Je vous remercie.

Jean Dorion

# Mémoire de Jean Dorion aux États généraux

## Annexe

### Quelques reculs récents du français

- I- Pourcentage des élèves **allophones** qui, après leur **secondaire en français**, s'inscrivent dans des **cégeps anglophones** :

1990 : 27,1%  
1993 : 33,3%  
1996 : 41,3  
1997 : 41,8  
1998 : 42,1%  
1999 : 45,6%

Le taux s'est accru à chaque année depuis 1987 (il était alors de 17.7%)  
(source M.E.Q.)

- II- Élèves **francophones** inadmissibles à l'enseignement en anglais dans les écoles publiques ou privées subventionnées et qui sont inscrits dans des **écoles anglaises non-subventionnées** (nouvelles inscriptions seulement)

1994-95 : 117  
1995-96 : 142  
1996-97 : 148  
1997-98 : 179  
1998-99 : 237

Un petit chiffre par rapport à l'ensemble des effectifs scolaires, mais un gros signal quand on considère qu'il a doublé en cinq ans malgré l'énormité des frais assumés par les parents.  
(source : M.E.Q.)

- III- Selon une étude récente du Conseil de la langue française sur l'affichage commercial à Montréal :

*«pour la première fois depuis cinq ans que de telles études sont faites, le nombre de commerces qui affiche dans les deux langues augmente et celui des commerces qui n'affichent qu'en français diminue. D'autre part, le nombre de commerces non conformes aux dispositions législatives sur l'affichage a légèrement augmenté».*

Bref, une loi plus libérale n'est pas à la longue plus respectée pour autant, au contraire.